COMMENT PASSER LE PERMIS DE CHASSER ?

Vous pouvez passer le permis de chasser à partir de 15 ans révolu, toutefois l'O.F.B. ne sera en capacité de vous délivrer votre permis qu'à partir de 16 ans.

LE DOSSIER D'INSCRIPTION

Pour vous inscrire à cet examen, vous devez télécharger le bulletin de participation sur le site de la Fédération puis compléter en ligne votre inscription sur le **site https://permischasser.ofb.fr** et procéder au règlement par carte bancaire.
Le montant sera de : ☐ 31 euros si vous êtes mineur, ☐ 46 euros si vous êtes majeur,
☐ 16 euros en cas de réinscription

Attention pour obtenir le Cerfa pré-rempli, penser à finaliser votre demande après le paiement.

Imprimer le Cerfa, le **dater, le signer** et le retourner à l'adresse suivante :

Fédération des Chasseurs du Gard - 182 route de Sauve - B.P. 57012 - 30910 NIMES cedex 2

Accompagné des pièces suivantes (toute pièce non conforme ou manquante entrainera le retour du dossier) **:**
☐ **La preuve de paiement** de votre inscription.

Pour rappel, merci de ne pas agrafer la photo sur le cerfa.

☐ **La feuille de participation** aux formations et stages dûment complétée, que vous soyez majeur ou mineur (page 2 du bulletin de participation)

☐ **Pour ceux qui souhaitent le support de théorie format LIVRE** : **un chèque de 17 € à l'ordre de la FDCG** (frais d'expédition inclus).
Il est obligatoire de préciser une adresse mail et un téléphone portable. Vous serez informé de l'évolution de votre dossier et vous recevrez les convocations à l'examen par mail. Surveillez vos courriers indésirables !!

LES CONDITIONS DE FORMATION FDC 30

☞ **Toutes les conditions de formation sont détaillées sur la feuille de participation et d'engagement ci-jointe, nous vous invitons à en prendre connaissance et à vous engager à les respecter.**

☞ Vous serez convoqué à une formation pratique et théorique, sur le site de l'Ecole de Chasse et de la Nature, où vous découvrirez le parcours de l'examen, les manipulations fondamentales des armes de chasse ainsi que les indispensables règles de sécurité. Il est donc indispensable d'avoir travaillé la partie pratique via le site internet www.fdc30.fr lors de votre première formation.

☞ Une semaine avant l'examen, une seconde formation de pratique obligatoire sera dispensée afin d'approfondir le parcours.

☞ Suite à ces formations, l'Office Français de la Biodiversité vous convoquera à un examen unique « pratique et théorique ».

En cas de succès, l'examinateur vous remettra une attestation de réussite valable deux mois. Vous recevrez votre permis par la poste dans la mesure où vous avez plus de 16 ans.

La partie théorique (QCM et Examen blanc) et le parcours de pratique sont disponibles sur notre site internet www.fdc30.fr (dans la rubrique permis de chasser/ entrainement)
Pour toutes informations complémentaires, le service permis de chasser de la Fédération est à votre disposition au 04.66.62.49.14 ou 04.66.62.11.11 ou par mail : permisdechasser@fdc30.fr

Avertissements : Le passage du permis est interdit aux femmes enceintes.
Les candidats sous emprise de stupéfiants ou d'alcool sont invités à ne pas se présenter sur le site.

FEUILLE DE PARTICIPATION ET D'ENGAGEMENT
POUR LA PARTICIPATION AUX FORMATIONS FDC 30
(à compléter et à signer obligatoirement)

NOM : _____ PRENOM : _____

TELEPHONE : _____ DATE DE NAISSANCE : _____

MAIL (OBLIGATOIRE) : _____@ _____

PATHOLOGIE ET TRAITEMENT EN COURS (allergie, diabète, ect…) : _____

PERSONNE A CONTACTER EN CAS D'URGENCE (OBLIGATOIRE) :

NOM : _____ PRENOM : _____

LIEN (à préciser) : _____ TELEPHONE : _____

Je soussigné(e), (nom et prénom du candidat) _____ :

- M'engage, en cas d'absence à une formation, à fournir au Secrétariat de la Fédération dans les 8 jours ouvrés suivant la date de formation un justificatif d'absence valable (certificat médical ou attestation de l'employeur), auquel cas, je serai dans l'obligation de m'acquitter des frais de participation d'un montant de soixante-seize euros (76€) afin de pouvoir bénéficier d'un report de formation ;

- M'engage en cas d'échec répété à l'épreuve du permis de chasser (deux fois) à m'acquitter des frais de participation d'un montant de soixante-seize euros (76€) ;

- M'engage en tant que résident dans un autre département et ne justifiant pas de droit de chasser dans le GARD à m'acquitter des frais de participation d'un montant de soixante-seize euros (76€) ;

- Autorise la Fédération des Chasseurs du Gard à utiliser mon image à des fins non lucratives dans le cadre de la promotion des activités menées au sein de l'école de Chasse et de la Nature**

IDENTIFICATION ET AUTORISATION DE VOTRE REPRESENTANT LEGAL (pour mineur et majeur en tutelle)

Je soussigné(e), Mme/M. _____ , autorise le candidat désigné ci-dessus, à participer aux formations dispensées par la Fédération Départementale des Chasseurs du Gard au sein de l'Ecole de Chasse et de la Nature, et accepte les conditions de formation de la FDC 30.

Le service formation vous invite suivant le calendrier proposé à lui faire part de vos préférences de convocation, sous réserve de disponibilités, vous serez convoqué en priorité selon vos choix ci-dessous :

❒ Jour de préférence n°1 _____ ❒Jour de préférence n°2 _____

Fait à _____**, le** _____/_____/_____

Signature obligatoire du candidat :

Signature obligatoire du représentant légal pour les mineurs :

** rayer en cas de refus